

**VILLE DE
RIORGES**

N° 3_5

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 13 DECEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 décembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Pierre BARNET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE	Roland DEVIS Nabih NEJJAR Véronique MOUILLER Chantal LACOUR Monique VIAL

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**FOURNITURE DE VEGETAUX
APPROBATION DES ACCORDS-CADRES**

Alain CHAUDAGNE, adjoint, délégué à la défense et à l'accessibilité, expose à l'assemblée :

"Différents chantiers d'aménagement paysager sont réalisés au cours de l'année sur la commune. Ces interventions qui sont effectuées en régie, nécessitent une consultation préalable pour la fourniture des végétaux. Les végétaux à fournir sont des arbres tiges pour la plantation en alignement, des arbres formés en cépée et des arbustes, des graminées, des rosiers et des vivaces.

Les présents accords-cadres sont passés en application des articles 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La durée initiale des accords-cadres est fixée à un an à compter du 1^{er} janvier 2019. Ils pourront être reconduits deux fois par périodes successives de un an.

La consultation est divisée en trois lots :

lot n° 1 "Fourniture d'arbres"

le montant maximum de l'accord-cadre en valeur est de : 30 000,00 € HT
36 000,00 € TTC

lot n° 2 "Fourniture d'arbustes et de plantes grimpantes"

le montant maximum de l'accord-cadre en valeur est de : 15 000,00 € HT
18 000,00 € TTC

lot n° 3 "Fourniture de plantes vivaces et de graminées"

le montant maximum de l'accord-cadre en valeur est de : 14 000,00 € HT
16 800,00 € TTC

Chaque lot sera conclu avec trois opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes. Les marchés subséquents, passés sur le fondement de ces accords-cadres, seront attribués après organisation d'une mise en concurrence entre les titulaires suivants :

lot n° 1 "Fourniture d'arbres"

Pépinières Daniel soupe - 01400 Chatillon-sur-Chalaronne
Société Végétal Passion - 01090 Montmerle-sur-Saône
Société Le Fil Vert - 27720 Dangu

.../...

lot n° 2 "Fourniture d'arbustes et de plantes grimpantes"

Société Végétal Passion - 01090 Montmerle-sur-Saône
Société Le Fil Vert - 27720 Dangu

lot n° 3 "Fourniture de plantes vivaces et de graminées"

Société Végétal Passion- 01090 Montmerle-sur-Saône
Société Emmanuel Lepage - 49130 Les-Ponts-de-Cé
Société Jardins des Alpes - 38470 Notre-Dame-de-L'Osier."

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve les accords-cadres à passer avec les sociétés précitées pour la fourniture de végétaux ;
2. autorise le maire à les signer ;
3. autorise le maire à prendre toutes les décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés subséquents liés à ces accords-cadres ;
4. dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget général.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 14 décembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

